



Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 4 octobre 2019**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, CLAUSSMANN Marie-Rose, DIEMER Annie, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BAUR Michel, BERNHARDT Michel, BERNHARDT Rémy, BRUN Etienne,
HOFMANN Richard, KRATZ Lucien, LEJEUNE Denis, MEYER Jean, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT
Daniel

Absents excusés : SCHAUB Anne ; TERNOY Doris (le temps qu'elle rejoigne l'assemblée)

Pouvoirs : SCHAUB Anne a donné pouvoir à DIEMER Annie
TERNOY Doris a donné pouvoir à BERNHARDT Michel (le temps qu'elle rejoigne l'assemblée)

Secrétaire de séance : KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Monsieur le Maire demande l'ajout du point relatif à la tarification de la mise à disposition de la salle de l'Ancienne Ecole pour les AG des Syndics de Copropriété de la Commune.

Le Conseil donne son accord.

Ordre du jour :

1. Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017 (délibération n° 36/2019)

La Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

Ce rapport d'observations définitives a été débattu par le Conseil de l'Eurométropole le 28 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, et par courrier du 9 août 2019, ce rapport a ensuite été transmis par le Président de la Chambre au Maire de Breuschwickersheim, comme il l'a été aux Maires de toutes les Communes membres de notre établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal de Breuschwickersheim est ainsi invité à débattre de ce rapport, et de prendre acte des observations définitives de la Chambre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu la saisine de la Chambre régionale des comptes Grand Est en date du 9 août 2019
Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L 243-8,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- prend acte des observations définitives de la CRC Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

2. Convention partenariale avec l'UGAP (délibération n° 37/2019)

Dans le cadre de la politique d'optimisation des coûts et des procédures, l'Eurométropole de Strasbourg est amenée à recourir aux services de l'UGAP pour différents achats de fournitures ou de prestations dans le cadre d'une convention partenariale établie en 2012 et renouvelée en 2015, arrivant à échéance le 22 octobre 2019.

A ce titre, elle a bénéficié des conditions tarifaires de l'UGAP plus avantageuses que celles prévues dans la tarification « Grands comptes » ; avec engagement d'un montant minimum de commandes. Un recours plus étendu aux services de l'UGAP a permis à la fois de disposer de tarifs plus compétitifs et d'alléger les procédures internes de mise au point et de lancement puis conclusion de marchés.

Globalement sur la période 2012-2019, les achats cumulés effectués par la Communauté urbaine puis l'Eurométropole de Strasbourg auprès de l'UGAP se décomposent comme suit dans les différents univers d'achat : Véhicules 12,525 M€ HT ; Informatique : 7,266 M€ HT ; Mobilier 1,682 M€ HT ; Médical 0,074 M€ HT ; Services 2,817M€ HT.

Compte tenu de ces possibilités de financement plus intéressantes en élargissant la surface financière des commandes, l'association d'autres entités à la démarche est à encourager. Ainsi, la Ville de Strasbourg et l'ensemble des autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg et organismes associés, ainsi que d'autres entités publiques (Conseils départementaux Bas-Rhin et Haut-Rhin, Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin, Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et les Communautés d'Agglomérations alsaciennes) pourront adhérer à la démarche en se référant à la convention cadre à conclure entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'UGAP.

L'association de ces nouveaux bénéficiaires se concrétise alors par la signature d'une convention ou d'une lettre d'intention entre chacune d'entre elles et l'UGAP en se référant à la convention partenariale Eurométropole de Strasbourg – UGAP.

La signature de la convention donnera accès de suite, à titre exceptionnel et sans contrainte de seuils, à la tarification Grands Comptes. Cette tarification pourra évoluer vers la tarification partenariale en fonction des cumuls des engagements respectifs des entités associées à la démarche.

En ce qui concerne la seule Eurométropole de Strasbourg, les engagements sur une période de 4 ans se terminant le 31 décembre 2023 se décomposent comme suit :

Véhicules	5 M€ HT	
Mobilier	1 M€ HT	
Informatique et autres		4 M€ HT

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve :
 - la conclusion d'une convention partenariale avec l'UGAP associant d'autres collectivités et entités adjudicatrices,
 - l'engagement de l'Eurométropole de Strasbourg sur une période de 4 ans se terminant le 31 décembre 2023 sur un montant cumulé de 5 M€ HT pour les Véhicules, 1 M€ HT pour le Mobilier, 4 M € HT pour l'Informatique sans contrainte de seuils d'engagements pour la Commune,
- Décide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2020 et suivants sur les lignes concernées,
- Autorise le Maire ou son représentant :
 - à signer la convention partenariale avec l'UGAP ci-jointe en annexe,
 - à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code de la commande publique et prendre toutes les décisions y relatives,

3. Programme de voirie 2020 (délibération n° 38/2019)

Conformément à l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales (renforcement et simplification de la coopération intercommunale), il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la délibération métropolitaine concernant la programmation 2020 des projets sur l'espace public et relatif aux domaines de compétence : voirie et équipements (signalisation statique et dynamique), ouvrages d'art, eau et d'assainissement.

Pour la Commune de Breuschwickersheim, ladite programmation comprend les opérations suivantes pour l'année 2020 :

Intitulé de l'opération	Catégorie d'opération	Type d'opération	Montant prévu (TTC)
RM622 – travaux sur ancienne RD de Breuschwickersheim à Ittenheim	Entretien –réfection travaux en faible profondeur	Opération d'intérêt métropolitain	200 000€
Rue Sturmeck	Entretien – réfection travaux en faible profondeur	Opération d'entretien	7000€
	Assainissement	Réhabilitation par chemisage	120 000€
Rue des Acacias	Entretien	Opération d'entretien	14 000€
Mise aux normes accessibilité des arrêts de bus sur les 5 Communes	PMR	Mise aux normes PMR (complet)	190 000€

Pour mémoire, les crédits annuels de la Commune de Breuschwickersheim sont :

Opérations d'entretien	18 769 € à compter du 01/01/2019 (jusqu'à présent : 11 454€)
Opérations d'intérêt local T1+T2	34 362€

NB : pour l'année 2020, les crédits concernant les opérations d'intérêt local T1+T2 ne sont plus disponibles vu qu'ils ont été utilisés pour réaliser les travaux de sécurisation des entrées et traversées de la Commune entre 2017 et 2019.

Il est précisé que les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg et la maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains, avec éventuellement une assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

A noter que les reliquats de crédits études pourront, en cas de besoin, et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est également précisé que la présente délibération n'inclut pas les travaux d'entretien courant ou les interventions d'urgence ponctuelles liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Le Conseil précise qu'il faut effectuer les travaux de la RM622 après la fin des travaux du COS. Comme convenu lors de la réunion trimestrielle voirie du 16 septembre dernier, l'opération rue des acacias sera remplacée lors du prochain vote de l'EMS par l'opération « haut de la rue des Violettes et des Lilas ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acter le programme de voirie 2020 tel que susmentionné

4. Demande de participation de l'Harmonie Sirène pour la Fête Nationale 2019 (délibération n° 39/2019)

Vu l'organisation le 13 juillet dernier, des festivités de la Fête Nationale par l'Harmonie Sirène de Breuschwickersheim, Monsieur le Maire propose de reconduire, comme pour les années précédentes, le versement d'une subvention d'un montant de 600€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 600€ à l'Harmonie Sirène de Breuschwickersheim pour l'organisation des festivités du 13 juillet 2019.

Madame TERNOY Doris rejoint l'assemblée ce qui met fin à la procuration qu'elle a donné à Monsieur le Maire.

5. Choix de l'entreprise pour l'acquisition d'un radar pédagogique (délibération n° 40/2019)

Vu la proposition de la Commission Voirie de faire l'acquisition d'un radar pédagogique,
Vu les devis réceptionnés en Mairie :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Est d'accord sur le principe de la mise en place d'un radar pédagogique
- Souhaite que des devis en location soient demandés et de faire un point avec les communes voisines (notamment Achenheim).

6. Etude de la proposition alternative d'implantation du périscolaire temporaire

Point ajourné (selon mail du 1^{er} octobre 2019)

7. Tarification de la salle de l'Ancienne Ecole (délibération n° 41/2019)

Vu la Commission Affaires Culturelles et Sportives du 23 septembre 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal par ladite Commission de fixer un tarif pour la mise à disposition de la salle de l'Ancienne Ecole aux syndicats de copropriétés implantées à Breuschwickersheim pour l'organisation de leur assemblée générale. Le tarif proposé par la Commission est de :

- Soit 50€
- Soit 80€

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité :

- Décide de fixer le tarif de mise à disposition de la salle de l'Ancienne Ecole aux syndicats de copropriétés de la Commune pour un montant de 80 €
- Précise que les associations communales continueront à bénéficier d'une mise à disposition gratuite de cette salle.

(pour : 14, contre : 1, abstention : 0)

Autres informations et comptes-rendus :

- Compte-rendu par Monsieur le Maire des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal :

Droit de préemption urbain

N° de DPU	Date	Adresse	Références cadastrales	Superficie	Propriétaires/ve ndeurs	Décision
DPU n° 7/2019	27/06/2019	1 rue Etroite	section 6 parcelles n° 15 et 187/16	1136 m ²	Mme BASSLER Myriam	Renonciation à l'exercice du droit de préemption
DPU n° 8/2019	14/08/2019	21 rue des Lilas	section 27 parcelle n° 208	486 m ²	TRAN Tri-An	Renonciation à l'exercice du droit de préemption
DPU n° 9/2019	21/08/2019	7 rue des Vergers	section 2 parcelle n° 187/50	49 ca	Mme COUTANT Laetitia / SCHOTT Loïs	Renonciation à l'exercice du droit de préemption

Monsieur le Maire précise que depuis le dernier Conseil Municipal aucune décision n'a été prise dans les autres domaines délégués.

- Informations diverses :
 - **RLPI** : le règlement local de publicité intercommunal est applicable sur les 33 Communes de l'EMS depuis septembre 2019. Toute personne souhaitant installer une enseigne doit déposer une demande en Mairie.
Des formations opérationnelles seront organisées prochainement à destination des agents instructeurs desdites demandes.
 - **PLUI** : suite au vote du PLUI lors de la réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 27 septembre dernier, le nouveau document d'urbanisme va être applicable sur les 33 Communes de l'EMS au début du mois de novembre (après 1 mois de publicité dans toutes les Communes concernées et contrôle de légalité)
 - **Dépôt d'une DP par le FCB** : en date du 2 août 2019 le FCB a déposé une DP pour l'installation d'un abri amovible de 19,52m² sur le terrain se trouvant aux abords du terrain d'honneur. Cet abri servira au stockage de matériel sportif. Le dossier est actuellement en cours d'instruction à la Police du Bâtiment.
 - **Lotissement Les Tournesols** : les travaux de voirie et d'aménagement sont en cours de finalisation. Reste l'engazonnement et la plantation des arbres. Après rétrocession de la voirie par le lotisseur à l'EMS, la Commission Voirie se penchera sur les arrêtés à prendre notamment en ce qui concerne le stationnement.
 - **Commission Voirie du 16 septembre 2019** : lecture du compte-rendu de la réunion.
 - **ZFE (Zone à Faibles Emissions)** : M. le Maire fait le point sur la ZFE
 - **SIVU Gymnase d'Achenheim** : M. le Maire évoque l'invitation à la réunion du 3 octobre 2019 concernant la réhabilitation du gymnase pour laquelle le SIVU souhaite un retour des Communes pour le 20 octobre 2019.
→ **Date fixée : Jeudi 17 octobre 2019 à 19h00 en Mairie.**
 - Autres informations :
 - Doris TERNOY fait le point sur le fonctionnement du périscolaire temporaire qui est installé à la salle polyvalente (pour 25 enfants).

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h37.